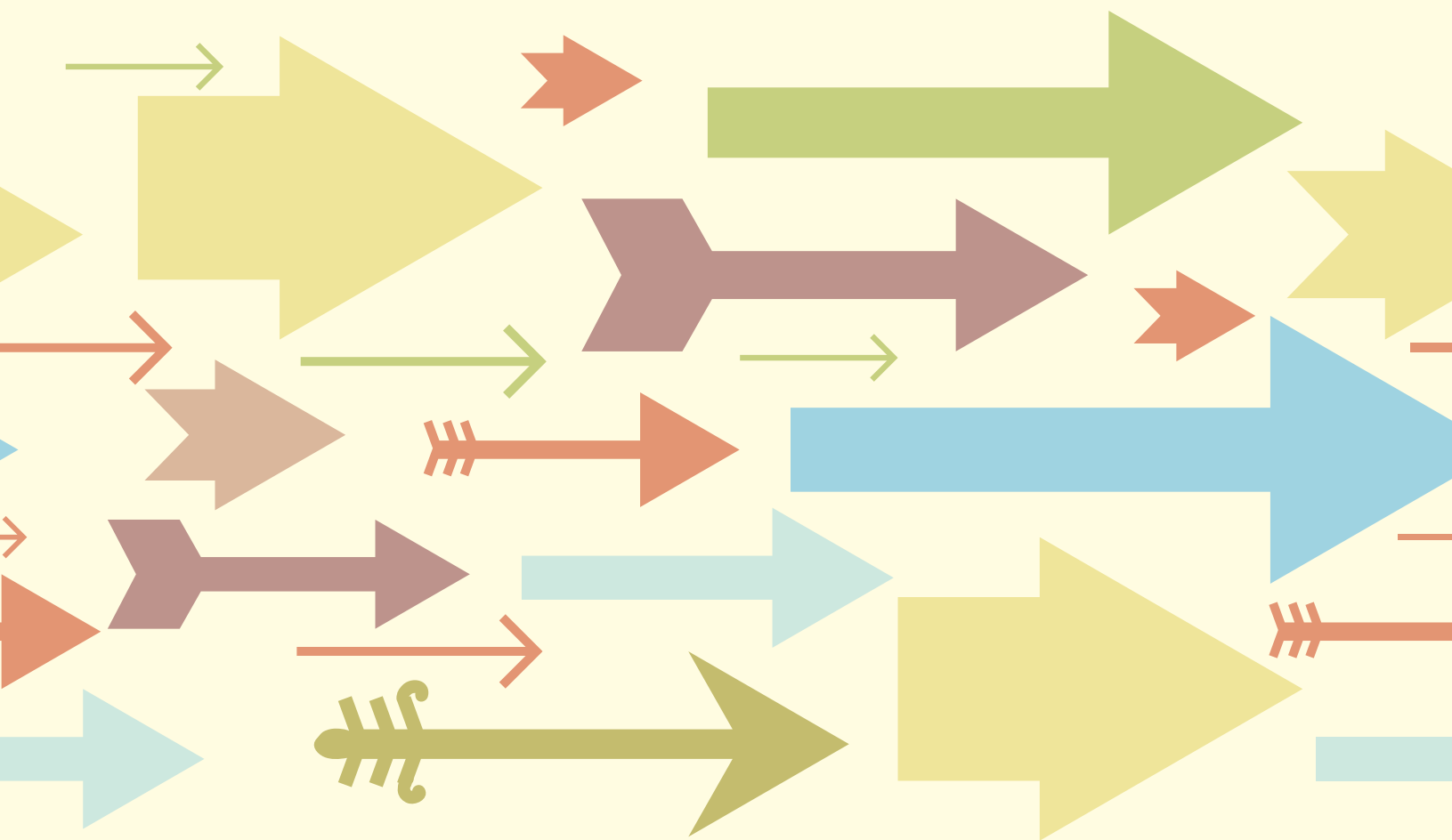


# RAPPORT ANNUEL 2011/2012



Ordre des conseillers  
et conseillères d'orientation  
du Québec

# TABLE DES MATIÈRES

<b>2</b>	LETTRES DE PRÉSENTATION
<b>3</b>	RAPPORT DU PRÉSIDENT
<b>5</b>	RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
<b>8</b>	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<b>10</b>	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF
<b>11</b>	COMITÉ DE LA FORMATION
<b>12</b>	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
<b>14</b>	RAPPORT DU SYNDIC
<b>16</b>	COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE
<b>18</b>	CONSEIL DE DISCIPLINE
<b>18</b>	COMITÉ DE RÉVISION
<b>18</b>	CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES
<b>18</b>	ACTIVITÉS RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE
<b>19</b>	COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE
<b>20</b>	ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS
<b>21</b>	ACCRÉDITATIONS
<b>21</b>	DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
<b>22</b>	GROUPES DE TRAVAIL
<b>23</b>	ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

# LETTRES DE PRÉSENTATION

MONSIEUR JACQUES CHAGNON  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

JEAN-MARC FOURNIER

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Québec, juin 2012

---

M<sup>e</sup> JEAN-MARC FOURNIER

Ministre de la Justice du Québec, Procureur général du Québec, Notaire général du Québec  
et Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2012.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

LAURENT MATTE, c.o.

Montréal, juin 2012

---

M<sup>e</sup> JEAN PAUL DUTRISAC

Président, Office des professions du Québec, Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président,

LAURENT MATTE, c.o.

Montréal, juin 2012

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

## UNE ANNÉE DE COHÉRENCE STRATÉGIQUE

LORSQU'ON CONSIDÈRE L'IMPORTANCE DE SON MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC, LA TAILLE DE SA COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE ET LES DÉFIS QUE CELLE-CI RENCONTRE POUR FAVORISER UN RAPPORT HARMONIEUX ET CONSTRUCTIF ENTRE L'HUMAIN ET LE TRAVAIL, ON PEUT TROUVER QUE L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC EST UNE ORGANISATION SOMME TOUTE MODESTE. LA LECTURE DE NOTRE RAPPORT ANNUEL, DE NOTRE MAGAZINE OU LE CONTENU DE NOTRE SITE WEB PERMET DE CONSTATER COMMENT, AVEC DES MOYENS RELATIVEMENT LIMITÉS, NOUS PARVENONS À ATTEINDRE DES OBJECTIFS AMBITIEUX.

Ça ne tient pas du mystère, mais bien à trois piliers fondamentaux sur lesquels nous pouvons nous appuyer solidement.

Le premier est une conviction profonde pour notre mission et pour les valeurs qui la sous-tendent. Aider les personnes à développer leur plein potentiel en prenant leur place dans la société est un travail d'aide riche et stimulant. Mais il s'accompagne d'une responsabilité considérable envers ceux et celles qui nous font confiance pour consolider leur identité et bâtir des projets qui engagent une large part de leur vie. Le rôle de protecteur du public à cet égard est à la mesure de l'importance que nous accordons à l'orientation.

Cette mission sous-entend des valeurs de respect de la dignité de la personne humaine, de professionnalisme, d'engagement, d'équité et d'intégrité. Ces valeurs guident nos choix, fondent nos prises de position et permettent de jouer un rôle rassembleur au sein de notre profession.

Notre second pilier est sans contredit la qualité de notre personnel régulier et occasionnel et sa capacité à s'appuyer sur un riche réseau partenarial et sur notre propre communauté professionnelle pour réaliser notre mission. L'Ordre n'a jamais de difficulté à pourvoir les postes de ses comités statutaires, à mettre sur pied des groupes de travail, à trouver des collaborateurs ou collaboratrices, notamment pour intervenir auprès des médias. Une centaine de bénévoles nous ont permis, encore cette année, de réaliser l'ensemble de nos projets. Cela va de la préparation à la mise en œuvre du projet de loi n° 21, à la réalisation d'un site web destiné aux parents, en passant par le développement d'un pan émergent de l'identité professionnelle (le conseiller d'orientation organisationnel), l'admission, le développement de la compétence, soutenue par une toute nouvelle plateforme électronique, la participation aux grands rendez-vous sociopolitiques québécois comme celui sur l'adéquation formation-emploi, et j'en passe.

Je tiens à remercier le Conseil d'administration de l'Ordre qui nous permet de viser et d'atteindre des horizons à notre mesure. Je tiens à témoigner une reconnaissance particulière envers chacun des membres du personnel pour leur exceptionnel niveau d'engagement et de professionnalisme dans toutes les fonctions de l'Ordre, des plus visibles aux plus discrètes. Et redire, sans m'en lasser, toute l'estime et toute la confiance que j'ai pour cette chef d'orchestre inspirante qu'est notre directrice générale, madame Martine Lacharité, c.o., dont les responsabilités et les défis n'ont jamais le sourire.



LAURENT MATTE, c.o.,  
président de l'Ordre des conseillers et  
conseillères d'orientation du Québec

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

Ce qui permet de donner un sens, une finalité et une cohérence à l'ensemble de nos actions, notre troisième pilier, c'est le plan stratégique 2011-2014 que nous avons commencé à réaliser cette année. Il est facilement accessible sur notre site web. Axé sur le développement de la capacité de notre profession à répondre avec pertinence et compétence aux besoins actuels, individuels et collectifs de la société québécoise, et sur la mise en valeur de cette capacité pour en faire bénéficier nos concitoyens et concitoyennes, le plan stratégique oriente le choix de nos cibles, de nos actions et de nos moyens.

La recherche de cohérence stratégique est donc la principale caractéristique de l'année 2011-2012. Beaucoup d'actions ont été entreprises au cours des dernières années, beaucoup de dossiers ont avancé. Nous sommes continuellement sollicités par nos membres, par nos partenaires, par le public. Mais aussi par les événements, par l'évolution sociale, politique et économique du Québec. Par nos activités incontournables liées à la surveillance, à la discipline, à la formation initiale et continue. Par nos propres aspirations, nos intuitions, nos rêves, même. Nous donner cette cohérence stratégique permet de focaliser notre action, de rationaliser nos efforts, de maximiser nos investissements tout en maintenant le rythme, la qualité et la portée de ce que nous avons entrepris.

C'est notre manière d'être à la hauteur du mandat qui nous est confié.

# RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'ANNÉE 2011-2012 SE TERMINE EN AYANT COMPLÉTÉ UNE ANNÉE ENTIÈRE À LA SUITE DU RETRAIT DES PSYCHOÉDUCATEURS DE NOTRE ORDRE.

COMME VOUS LE SAVEZ CERTAINEMENT, CES DERNIERS ONT MIS EN PLACE LE 46<sup>E</sup> ORDRE PROFESSIONNEL. NOUS COHABITONS DANS LES MÊMES LOCAUX, AVEC NOS AIRES DISTINCTES ET DES ESPACES COMMUNS. NOS RELATIONS AVEC NOS VOISINS SONT PLUS QU'HARMONIEUSES ET CHACUN DE NOUS PROFITONS DES AVANTAGES DE CETTE SITUATION.

DANS LA FOULÉE DE CETTE SÉPARATION, NOUS AVONS REVU ET MODIFIÉ PLUSIEURS RÈGLEMENTS ET RÉVISÉ CERTAINES POLITIQUES EN VUE DE LES ADAPTER À NOTRE NOUVELLE SITUATION.



## DES GROUPES DE TRAVAIL ACTIFS

Plusieurs groupes de travail ont poursuivi leurs travaux en 2011-2012. Celui sur l'orientation au secondaire a travaillé de façon soutenue à l'élaboration d'un guide pour la pratique de l'orientation en milieu scolaire. Un autre groupe de travail a évalué les besoins des finissants en orientation et des jeunes professionnels dans le but de mettre en place un programme d'insertion socioprofessionnelle des nouveaux membres. Le groupe de travail sur la reconnaissance des acquis et des compétences a complété l'inventaire des pratiques des c.o. de tous les secteurs dans le vaste domaine qu'est la reconnaissance des acquis et des compétences, et ses conclusions ont été présentées au colloque de juin 2012. Un groupe de travail sur la psychométrie a été formé notamment pour dresser un état de la situation sur l'évaluation et l'utilisation des instruments psychométriques et proposer des manières de soutenir la compétence des c.o. en psychométrie. Finalement, le groupe de travail sur la pertinence sociale a mis fin à ses travaux après avoir réussi à susciter l'engagement de nombreux c.o. dans l'élaboration d'un énoncé de pertinence sociale qui fait maintenant consensus dans la communauté professionnelle.

## UN PORTAIL WEB DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'année 2011-2012 a vu naître un nouveau portail web pour le développement des compétences des conseillers d'orientation intitulé « espace compétence ». Après avoir adopté une politique de développement des compétences qui recommande aux c.o. de compléter 30 heures d'activités de développement des compétences sur deux ans, le Conseil d'administration a donné son aval à ce projet novateur afin d'améliorer l'accessibilité aux différentes activités de développement des compétences. Plusieurs conférences et formations sont déjà disponibles en ligne et les activités offertes en salle ont aussi obtenu un vif succès.



MARTINE LACHARITÉ, C.O.,  
directrice générale et secrétaire  
de l'Ordre des conseillers et  
conseillères d'orientation  
du Québec.

Au fil du temps, le portail s'enrichira de nouvelles activités disponibles en ligne, de forums de discussion, de répertoires d'outils, de documentation, etc. Nous poursuivrons son développement en y intégrant régulièrement des nouveautés. Un portfolio en ligne permet aux c.o. de cumuler leurs activités de développement des compétences.

### UNE SEMAINE QUÉBÉCOISE DE L'ORIENTATION POUR FAIRE VALOIR L'EXPERTISE DES C.O. DANS LES ORGANISATIONS

La 7<sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise de l'orientation (SQO) s'est déroulée du 6 au 12 novembre 2011 sous le thème *Déployer les talents, gagner sur tous les plans!* Vouée à promouvoir la pertinence et la valeur ajoutée de l'expertise du conseiller d'orientation auprès des organisations, cette édition a aussi donné l'occasion aux étudiants en orientation d'être sensibilisé à la pratique de l'orientation dans les organisations. De plus, nous en avons profité pour réaliser une brochure présentant les services des c.o. organisationnels et élaborer une formation en ligne sur la sensibilisation à la pratique de l'orientation dans les organisations pour les membres qui s'intéressent à ce secteur. Une campagne publicitaire a véhiculé le titre de « conseiller d'orientation organisationnel » et son message sur des bannières publicitaires cliquables diffusées dans des médias ciblés. Le microsite dédié à la SQO affichait des capsules-conseils de c.o. organisationnels sur les thèmes de l'engagement, la relève, la satisfaction au travail, la carrière et la gestion des talents.

Un partenariat avec la Société québécoise de psychologie du travail et des organisations, conclu dans le cadre de la SQO 2012, nous permettra, pour les deux prochaines années, de capter et mettre en ligne sur « espace compétence » des conférences et ateliers sélectionnés à même leur programmation, les rendant ainsi disponibles à nos membres respectifs.

### L'ESPACE VIRTUEL POUR LES PARENTS, UN SITE WEB POUR AIDER LES PARENTS À ACCOMPAGNER LEUR JEUNE DANS LEUR ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

En octobre dernier, l'ordre a mis en ligne un tout nouveau site Internet qui a été conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des parents en lien avec l'orientation scolaire et professionnelle de leur jeune. « L'Espace virtuel pour les parents » ([choixavenir.ca/parents](http://choixavenir.ca/parents)) est une initiative à laquelle s'est associée la Fédération des comités de parents du Québec et qui a été soutenue financièrement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Fédération canadienne pour le développement de carrière. Ce projet a pour principal objectif de permettre aux parents d'élèves, qui sont actuellement au secondaire, de se doter de moyens concrets et adéquats pour aider leurs enfants à persévérer et à réussir leurs études. L'Ordre vise aussi à clarifier le rôle des parents dans l'orientation de leur enfant, leur fournir des clés (attitudes et comportements) pour accompagner positivement leur enfant dans ce cheminement, et leur recommander des sites Internet de référence pour être en mesure de confronter leurs croyances avec la réalité actuelle des carrières. À la suite de l'envoi d'un communiqué et de relations de presse ciblées, le président, Laurent Matte, c.o., a donné 17 entrevues dans les médias de plusieurs régions afin de faire la promotion de ce site auprès de tous les parents du Québec.

Depuis son lancement, en octobre 2011, le site a reçu plus de 18 800 visites et c'est au-delà de 85 000 pages du site qui auront été consultées. Les visiteurs consultent principalement, dans l'ordre, les sections portant sur la 5<sup>e</sup> année du secondaire, l'orientation du jeune, la première année du secondaire et les jeunes à besoins particuliers. À noter que les sections portant spécifiquement sur le rôle du parent et l'avenir des jeunes, tels les choix à faire après la 5<sup>e</sup> année du secondaire, les clés pour mieux accompagner son jeune, le rôle du parent ainsi que les mythes en orientation, sont particulièrement visitées par les parents.

### LE PROJET DE LOI 21 : UN PAS DE PLUS VERS SA MISE EN VIGUEUR

Beaucoup d'énergie a été investie à préparer la mise en vigueur du projet de loi n° 21 (PL 21). La rédaction du guide explicatif de la loi, réalisée sous la coordination de l'Office des professions du Québec, avec tous les ordres impliqués en relations humaines et en santé mentale, a été un exercice laborieux, mais combien nécessaire pour permettre un atterrissage contrôlé dans les différents milieux de pratique. Aussi, la préparation d'un règlement sur une activité de formation des conseillers d'orientation pour l'évaluation des troubles mentaux a requis des discussions et des ententes avec les ordres concernés avant son adoption par le Conseil d'administration. Un règlement portant sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que les conseillers d'orientation a aussi été préparé et adopté. Ce règlement oblige les étudiants en orientation à être supervisés obligatoirement par des conseillers d'orientation pour exercer les activités réservées aux c.o. Des activités d'information ont aussi eu lieu auprès de conseillers d'orientation lors du mini-colloque de juin 2011, dans plusieurs commissions scolaires à Québec, Sherbrooke et Montréal. Un numéro spécial du magazine sur le PL 21 a été publié en août 2011. D'autres rencontres d'informations se sont tenues auprès des regroupements d'employeurs dans le réseau de l'éducation et dans celui de l'employabilité, entre autres.

En terminant, je ne peux passer sous silence la collaboration des nombreux bénévoles qui, tout au long de l'année, contribuent par leur engagement à relever les nombreux défis et à atteindre nos objectifs. Je veux aussi souligner le travail remarquable du personnel de l'Ordre qui réussit miraculeusement et avec peu de moyens à réaliser de grandes choses. Je tiens à remercier tout particulièrement le président, Laurent Matte, c.o., pour la confiance qu'il me témoigne, sa grande collaboration et son appui indéfectible.



# RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION VEILLE À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET À L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE DES PROFESSIONS ET DES RÈGLEMENTS DE L'ORDRE. IL DÉFINIT ÉGALEMENT LES GRANDES ORIENTATIONS. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A TENU QUATRE SÉANCES RÉGULIÈRES AU COURS DE L'ANNÉE 2011-2012.

## LES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011-2012

JOSÉE SENEVILLE, c.o., Région électorale I:  
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

ALAIN DUBOIS, c.o., et LIETTE GOYER, c.o., Région électorale II: Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

JOSÉE BEAUSÉJOUR, c.o., Région électorale III:  
Mauricie et Centre-du-Québec

LUCIE LAMARCHE, c.o., (jusqu'en septembre 2011)  
et RÉGINALD SAVARD, c.o., (depuis septembre 2011),  
Région électorale IV: Estrie

ÉRIK BEAULIEU, c.o., et CLAUDE NADON, c.o.,  
Région électorale V: Montréal

JOSÉE LANDRY, c.o., Région électorale VI: Laval,  
Lanaudière et Laurentides

MICHEL TURCOTTE, c.o., Région électorale VII:  
Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

LAURENT MATTE, c.o., Région électorale VIII:  
Montérégie

MICHEL ROBERT, c.o., Région électorale IX:  
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

### ADMINISTRATEURS NOMMÉS

DANIELLE BOUCHER

DANIELLE PARÉ (jusqu'en septembre 2011)

NORMAND W. BERNIER (depuis septembre 2011)

PIERRE-R. TREMBLAY

L'assemblée générale s'est tenue le 8 juin 2012 et a rendu compte des activités de l'Ordre pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012.

### LES ADMINISTRATEURS ONT NOTAMMENT :

◆ élu parmi leurs membres quatre représentants pour siéger au comité exécutif: Alain Dubois, c.o., vice-président; Josée Beauséjour, c.o., et Josée Landry, c.o., conseillères et Danielle Boucher, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec. Laurent Matte, c.o., président de l'Ordre, est d'office membre et président de ce comité;

### DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

- ◆ adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011;
- ◆ résolu de recommander à l'assemblée générale de choisir les services de Yves De Carufel, CGA, pour effectuer la vérification de l'exercice 2011-2012;
- ◆ résolu de proposer à l'assemblée générale une augmentation de 20 \$ pour la cotisation 2012-2013;
- ◆ nommé les signataires des effets de commerce;
- ◆ nommé Linda Roy, adjointe aux services administratifs, comme signataire des chèques pour des montants inférieurs à 5 000 \$;
- ◆ adopté la *Politique de rémunération des formateurs et des tuteurs*;
- ◆ modifié la *Politique de rémunération des contractuels* et celle relative à la cotisation, à l'inscription au Tableau des membres et aux frais exigibles;
- ◆ adopté une nouvelle politique liée au développement des compétences;

## RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ◆ adopté la *Politique des règles relatives à la conduite des affaires du Conseil d'administration et du comité exécutif*;
- ◆ adopté des politiques portant sur les règles de fonctionnement des comités statutaires, de même que pour les groupes de travail, et sur le fonctionnement du bureau du syndic;
- ◆ adopté le plan d'action pour l'année 2012-2013;
- ◆ adopté les prévisions budgétaires 2012-2013;
- ◆ octroyé un bonus de 3 % aux employés réguliers pour l'exercice financier 2012-2013;

### AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET NORMES

- ◆ adopté le *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle*;
- ◆ adopté le *Règlement sur la représentation et sur les élections au Conseil d'administration*;
- ◆ adopté le *Règlement sur les assemblées générales et le siège de l'Ordre*;
- ◆ adopté le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*;
- ◆ adopté le *Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice*;
- ◆ modifié le *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement*;
- ◆ adopté des règlements et modalités d'application en lien avec le projet de loi n° 21 :
  - ◆ *Règlement sur une activité de formation des conseillers d'orientation pour l'évaluation des troubles mentaux*;
  - ◆ *Règlement sur les conditions de formation des personnes autres que des conseillers d'orientation pour exercer les activités professionnelles pouvant être exercées par les conseillers d'orientation*;

- ◆ *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des conseillers d'orientation*;
- ◆ *modalités d'application de l'article 18*;
- ◆ adopté le programme de surveillance générale de la pratique professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation 2012-2013;

### DOSSIERS PROFESSIONNELS

- ◆ adopté le programme de formation continue 2011-2012 et les activités de développement de compétences pour l'année 2012-2013;
- ◆ ajouté le Prix de l'orientation à la *Politique des prix et reconnaissances de l'Ordre*;
- ◆ accordé la bourse de doctorat 2011 à Simon Vivier, c.o., tel qu'il a été recommandé par les membres du jury;
- ◆ proposé la candidature de Michel Turcotte, c.o., pour le Mérite du CIQ 2012;

### NOMINATIONS

- ◆ nommé les membres des comités statutaires et un délégué au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF).

# RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

LE COMITÉ EXÉCUTIF, ÉLU ANNUELLEMENT PARMI LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EST CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION COURANTE DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET PEUT EXERCER TOUS LES POUVOIRS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LUI DÉLÈGUE.

POUR L'EXERCICE 2011-2012, LE COMITÉ EXÉCUTIF ÉTAIT FORMÉ DU PRÉSIDENT LAURENT MATTE, C.O., DU VICE-PRÉSIDENT, ALAIN DUBOIS, C.O., DES CONSEILLÈRES JOSÉE BEAUSÉJOUR, C.O., ET JOSÉE LANDRY, C.O., ET DE L'ADMINISTRATRICE NOMMÉE, DANIELLE BOUCHER.

POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012, LE COMITÉ EXÉCUTIF A TENU NEUF RÉUNIONS RÉGULIÈRES. OUTRE LES RECOMMANDATIONS FAITES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE COMITÉ EXÉCUTIF A NOTAMMENT :

## DOSSIERS RÈGLEMENTAIRES

- ◆ entériné le rapport d'évaluation de stage d'un membre et levé sa limitation pour l'exercice de ses activités professionnelles, le stage ayant été complété avec succès;
- ◆ modifié (à la suite du retrait des psychoéducateurs) le *Règlement sur le comité de la formation* qui sera adopté par le Gouvernement en vertu de l'article 184 du *Code des professions*;

## DOSSIERS PROFESSIONNELS

- ◆ nommé les membres du jury des prix professionnels et scientifiques 2011;
- ◆ résolu de ne pas décerner de prix pour l'année 2011;
- ◆ modifié la composition du comité des admissions par équivalence;
- ◆ accrédité à la pratique de la psychothérapie neuf conseillers d'orientation, tel que recommandé par le comité d'accréditation à la pratique de la psychothérapie;
- ◆ accrédité à la pratique de la médiation familiale avec engagement un conseiller d'orientation et accordé une prolongation à deux c.o. pour leur permettre de compléter les engagements liés à leur accréditation;

## DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

- ◆ modifié la *Politique de rémunération des syndics*, la *Politique de rémunération des inspecteurs* et la *Politique des prix et reconnaissances*;
- ◆ adopté une grille de tarification pour la formation continue;
- ◆ adopté la révision des prévisions budgétaires 2011-2012;
- ◆ adopté les prévisions budgétaires du Colloque 2012;
- ◆ transféré un montant de 20 000 \$ du fonds de prévention de la convention de gestion du programme d'assurance responsabilité professionnelle de La Capitale au poste budgétaire de la formation;
- ◆ fixé des frais d'études de dossiers pour des demandes d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux et les demandes de dispenses;

## NOMINATIONS

- ◆ nommé M<sup>e</sup> Louise Richard comme secrétaire substitut au conseil de discipline;
- ◆ formé un groupe de travail sur la psychométrie et nommer les membres.

## PERSONNEL DE L'ORDRE

LAURENT MATTE, c.o., président

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale et secrétaire

LINDA ROY, adjointe aux services administratifs

MÉLANIE CHAGNON, secrétaire à la direction et aux communications

RICHARD LOCAS, c.o., chargé d'affaires professionnelles, coordonnateur de l'inspection professionnelle et responsable du comité des admissions par équivalence

DIANE TREMBLAY, c.o., coordonnatrice aux communications et à la formation continue

LISE PIGEON, secrétaire au développement professionnel (syndic, inspection professionnelle et formation continue)

FRANCINE POULIOT, réceptionniste et préposée à l'admission

## BUREAU DU SYNDIC

LOUISE ST-PIERRE, c.o., syndic

MARIE-CLAUDE HURTUBISE, c.o., syndic adjointe

## PERSONNEL CONTRACTUEL

MIREILLE MOISAN, c.o., chargée de projet pour la Communauté virtuelle de partage

MARIE CARDINAL-PICARD, c.o., chargée de projet à la formation continue

## COMITÉ DE LA FORMATION

EN 2011-2012, LE COMITÉ DE LA FORMATION A TENU DEUX RÉUNIONS, SOIT LE 26 MAI 2011 ET LE 26 JANVIER 2012. EN PLUS DES MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION, LES DIRECTEURS DE PROGRAMME DES 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>E</sup> CYCLES DE TOUTES LES UNIVERSITÉS OFFRANT LA FORMATION INITIALE EN ORIENTATION ONT ÉTÉ INVITÉS À PARTICIPER À CES RENCONTRES. CHAQUE UNIVERSITÉ A DRESSÉ UN TABLEAU DE SA CLIENTÈLE INSCRITE AU BACCALAURÉAT ET À LA MAÎTRISE ET A PRÉSENTÉ LES PROJETS DE FORMATION PARTICULIERS EN COURS DANS LES DÉPARTEMENTS. L'ORDRE A AUSSI FAIT ÉTAT DE L'AVANCEMENT DES NOMBREUX CHANTIERS EN DÉVELOPPEMENT À LA SUITE DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI N° 21 MODERNISANT LES PROFESSIONS EN SANTÉ MENTALE ET EN RELATIONS HUMAINES. LE COMITÉ DE LA FORMATION N'A PAS TRANSMIS D'AVIS OU DE RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

## MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION

LAURENT MATTE, c.o., président de l'OCCOQ

MARCEL MONETTE, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, nommé par la CREPUQ

EDWIDGE DESJARDINS, c.o., professeure à l'Université du Québec à Montréal, nommée par la CREPUQ

MARIE-CLAUDE RIOPEL, nommée par le MELS

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale de l'OCCOQ

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Région électorale	Région administrative	Total C.O.	
I	Bas-Saint-Laurent (1)	66	98
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	32	
II	Québec (3)	474	667
	Chaudière-Appalaches (12)	193	
III	Mauricie (4)	81	134
	Centre-du-Québec (17)	53	
IV	Estrie (5)	173	173
V	Montréal (6)	473	473
VI	Laval (13)	66	256
	Lanaudière (14)	80	
	Laurentides (15)	110	
VII	Outaouais (7)	68	99
	Abitibi-Témiscamingue (8)	24	
	Nord-du-Québec (10)	7	
VIII	Montréal (16)	370	370
IX	Saguenay-Lac-Saint-Jean (2)	79	112
	Côte-Nord (9)	33	
	Hors Québec	64	64
<b>TOTAL DES MEMBRES</b>		<b>2 446</b>	
<b>TOTAL femmes</b>		<b>1 890</b>	
<b>TOTAL hommes</b>		<b>556</b>	

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie.

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	1 398	1 000 000,00 \$	3 000 000,00 \$
Exemption	1 047	—	—

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### INSCRIPTION AU TABLEAU AU 31 MARS 2012

#### DÉLIVRANCE DE PERMIS

Permis réguliers	95
Permis restrictifs temporaires	13
Permis restrictifs temporaires révoqués	2

#### MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

Membres inscrits au Tableau (31/03/2011)	2 400
Nouvelles inscriptions	112
Réinscriptions	65
Radiations non-paiement	53
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	1
Inspection avec limitation du droit d'exercice	0
Inspection avec suspension du droit d'exercice	0
Démissions	75
Décès	3
<b>Total des membres au 31 mars 2012</b>	<b>2 446</b>
Permis restrictifs temporaires	13
Étudiants associés	197
Membres exerçant au sein d'une société	18

#### CLASSEMENT DE COTISATION

(DATES DE VERSEMENTS : 1/4, 1/5, 1/6 ET 1/7)

Membres réguliers	1 832	474,00 \$
Membres recrutées, 1 <sup>re</sup> année	98	118,50 \$
Membres recrutées, 2 <sup>e</sup> année	101	237,00 \$
Membres recrutées, 3 <sup>e</sup> année	78	355,50 \$
Membres non en exercice	124	118,50 \$
Membres hors Québec	30	118,50 \$
Membres hors Canada	11	118,50 \$
Membres émérites	7	– \$
Membres à vie	81	– \$
Membres retraités	84	47,40 \$
<b>Total au 31 mars 2012</b>	<b>2 446</b>	

### RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES MILIEUX DE TRAVAIL

Milieu de travail	Total	%
<b>Éducation</b>	<b>1 110</b>	<b>56 %</b>
Primaire	16	
Secondaire	504	
Secondaire – éducation des adultes	219	
Centre administratif	52	
Cégep	196	
Cégep – éducation des adultes	7	
Université	45	
Université (consultation)	71	
<b>Emploi</b>	<b>336</b>	<b>17 %</b>
Organisme de développement en employabilité	308	
Emploi-Québec	28	
<b>Réadaptation</b>	<b>52</b>	<b>3 %</b>
Compagnie d'assurances	10	
CSST – SAAQ – IVAC	11	
Centres de réadaptation	31	
<b>Santé et services sociaux</b>	<b>29</b>	<b>1 %</b>
Centres hospitaliers	18	
CLSC – CSSS	11	
<b>Fonction publique et organismes publics</b>	<b>82</b>	<b>4 %</b>
<b>Entreprise</b>	<b>66</b>	<b>3 %</b>
<b>Cabinet-conseil (à temps plein)</b>	<b>314</b>	<b>16 %</b>

# RAPPORT DU SYNDIC

AU COURS DE LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2011 ET LE 31 MARS 2012, LE BUREAU DU SYNDIC A OUVERT SIX NOUVEAUX DOSSIERS D'ENQUÊTE SUR LES SEPT DEMANDES D'ENQUÊTE REÇUES, DONT QUATRE SONT TOUJOURS ACTIFS AU 31 MARS 2012.

## MEMBRES DU BUREAU DU SYNDIC

LOUISE ST-PIERRE, c.o., syndic

MARIE-CLAUDE HURTUBISE, c.o., syndic adjointe

YVES LECOURE, c.o., syndic adjoint (jusqu'en septembre 2011)

Deux demandes d'information générale provenant du public ou de membres ont été reçues et traitées par le Bureau du syndic. Ces deux demandes n'ont toutefois pas donné lieu à l'ouverture de dossiers d'enquête.

Si l'on ajoute ces six nouveaux dossiers d'enquête aux cinq qui étaient toujours actifs en date du 1<sup>er</sup> avril 2011, le Bureau du syndic a agi dans 11 dossiers d'enquête au cours de la période visée (Tableau 1).

Au cours de la période, sept dossiers d'enquête ont été fermés. De ceux-ci, aucun n'a fait l'objet d'une référence au comité d'inspection professionnelle pour une visite particulière sur la compétence. Par ailleurs, des recommandations ont été adressées aux membres intimés, dans cinq dossiers. Finalement, aucun dossier n'a fait l'objet d'une demande d'avis au comité de révision des plaintes à la suite d'une décision rendue par le syndic.

Durant l'exercice, un nouveau dossier de plainte a été déposé au conseil de discipline. Par ailleurs, un autre dossier de plainte, déposé en 2010, a été fermé suite à l'audition sur culpabilité et à la sanction rendue par le conseil de discipline en avril 2011.

Finalement, en vertu de l'application du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes*, aucun dossier n'a fait l'objet d'une demande d'arbitrage au cours de cet exercice.

## RAPPORT DU SYNDIC

Tableau 1	Bilan des dossiers traités au cours de l'exercice 2011-2012			
	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2011	Dossiers ouverts durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2012
Enquêtes disciplinaires	5	6	7	4
Demandes d'information	0	2	2	0
Demandes accès information	0	0	0	0

Les sources des six nouvelles demandes d'enquête sont énumérées au tableau qui suit.

Tableau 2	Sources des demandes d'enquête reçues en 2011-2012	
Sources	Nombre	
Client ou sa famille	3	
Employeur	0	
Autres professionnels / collègues	2	
Anonyme / informateur	1	
CIP	0	
<b>Total</b>	<b>6</b>	

La nature principale des infractions soumises à l'attention du Bureau du syndic, dans le cadre de ces six nouvelles demandes d'enquête, est présentée ci-dessous.

Tableau 3	Motif principal des demandes d'enquête reçues en 2011-2012 (Codes et autres règlements)	
Motif principal de demande d'enquête*	Nombre	
Insatisfaction quant au service rendu ou quant à l'approche utilisée	3	
Problèmes d'attitudes envers des collègues ou confrères	1	
Manque de professionnalisme / éthique questionnée	1	
Compétence / attitudes générales / image de la profession	1	
Bris de confidentialité / absence de consentement	0	
Abus sexuel / atteinte à l'intégrité / liens amoureux (Code des professions a.59.1 / Code de déontologie a.6, a.7)	0	
Usurpation de titre	0	
<b>Total</b>	<b>6</b>	

\* Il est à noter que plus d'un motif peut parfois être soulevé par un même demandeur, mais seul le motif principal de la demande d'enquête est ici comptabilisé



# COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

LE MANDAT PRINCIPAL DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP) EST D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC PAR L'ÉVALUATION DE LA PRATIQUE DES MEMBRES ET D'ASSURER LE MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE ET DE LA QUALITÉ DES ACTES POSÉS PAR LES MEMBRES.

## MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

SUZANNE LUCIER, c.o., présidente

CLAUDETTE CLÉMENT, c.o.

LOUISE DELISLE-LABERGE, c.o.

MONIQUE ST-AMAND, c.o.

YVON TROTTIER, c.o.

RICHARD LOCAS, c.o., coordonnateur à l'inspection professionnelle à l'OCCOQ et secrétaire du comité

## INSPECTEURS

RENÉ BREAU, c.o.

SUZANNE GIRARD, c.o.

CLAUDETTE LEVASSEUR, c.o.

BERTRAND ROUSSEAU, c.o.

JOHANNE VACHON, c.o.

## RÉUNIONS DES MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION ENTRE LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2011 ET LE 31 MARS 2012

Le comité a tenu huit réunions régulières au cours de l'année et une réunion spéciale portant sur la réforme de la procédure de l'inspection professionnelle.

## PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

En vertu de l'article 14 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, le comité a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2011-2012 qui a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Ordre.

Le programme adopté par le Conseil d'administration prévoit l'envoi de 60 questionnaires d'autoévaluation préparatoire à une visite d'inspection.

## CRITÈRES RETENUS POUR IDENTIFIER LES MEMBRES À REJOINDRE POUR LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE :

- ◆ membres qui reviennent à la pratique après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de trois ans;
- ◆ membres qui reviennent à la pratique après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de cinq ans et à qui le comité exécutif n'a pas imposé de stage;

- ◆ personnes qui ont été admises à l'Ordre plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme et à qui le comité exécutif n'a pas imposé de stage;
- ◆ sélection proportionnelle à la répartition des c.o. de tous les secteurs de pratique et dans les différentes régions du Québec, selon le nombre restant :
  - ◆ membres exerçant en pratique publique, qui n'ont jamais été visités depuis plus de 10 ans et qui n'ont pas rempli le questionnaire d'autoévaluation depuis neuf ans;
  - ◆ membres exerçant en pratique privée, qui n'ont jamais été visités depuis plus de cinq ans et qui n'ont pas rempli le questionnaire d'autoévaluation depuis quatre ans;
  - ◆ membres exerçant depuis au moins trois ans et qui n'ont jamais reçu de questionnaire d'autoévaluation.

## QUESTIONNAIRES D'AUTOÉVALUATION PRÉPARATOIRE À LA VISITE D'INSPECTION ENVOYÉS

Milieux de travail	C.O.
Pratique privée	15
Éducation	33
Employabilité	16
Ministères	2
Entreprises	1
<b>Total</b>	<b>67</b>

## COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

### VISITES D'INSPECTION EFFECTUÉES EN 2011-2012 AINSI QUE CELLES DE SUIVI ET CELLES REPORTÉES DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Milieux de travail	C.O.
Pratique privée	19
Éducation	31
Employabilité	17
Ministères	1
Entreprises	0
<b>Total</b>	<b>68</b>

### DÉCISIONS DU CIP CONCERNANT LES VISITES D'INSPECTION

Résultats	C.O.
Répondant aux normes	18
Correctifs à apporter	36
Suivi avec obligations	9
Référé au syndic	0
Objet d'une inspection particulière	1
Pratique professionnelle atypique	4
<b>Total</b>	<b>68</b>

### INSPECTION PARTICULIÈRE DE COMPÉTENCES

Durant l'année 2011-2012, deux inspections particulières ont été menées. Dans un premier cas, l'inspection particulière doit se poursuivre durant l'année 2012-2013. Dans le deuxième cas, une recommandation de visite de suivi a été déterminée en 2011-2012 afin de vérifier la réalisation des correctifs demandés, donc dans l'attente de cette visite, aucune recommandation n'a été transmise au Conseil d'administration de l'Ordre.

Par ailleurs, dans un dossier entamé en 2010-2011, le comité d'inspection professionnelle devait transmettre au Conseil d'administration de l'Ordre une recommandation d'imposition de stage. Cependant, la professionnelle a été radiée pour non-paiement de cotisation en avril 2011.

### COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

D'importants travaux de modification des outils d'inspection professionnelle se poursuivent. Par ailleurs, le comité d'inspection professionnelle a suggéré de nombreuses modifications au *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle* qui ont mené à l'adoption et l'entrée en vigueur du nouveau règlement en avril 2012.

## CONSEIL DE DISCIPLINE

### MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

M<sup>e</sup> JEAN-GUY LÉGARÉ, président  
CHANTAL ALIE, c.o.  
LUCILLE BÉDARD, c.o.  
GERALD SCOTT CONROD, c.o.  
DENIS MARCEAU, c.o.  
JOSCELYN POIRIER, c.o.  
NOUSSINA RAHIM, c.o.  
ALAIN ST-PIERRE, c.o.  
GUY TESSIER, c.o.  
RICHARD LOCAS, c.o., secrétaire  
M<sup>e</sup> LOUISE RICHARD, secrétaire substitut

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 116 DU CODE DES PROFESSIONS, LE CONSEIL DE DISCIPLINE EST SAISI DE TOUTE PLAINTÉ FORMULÉE CONTRE UN PROFESSIONNEL POUR UNE INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU CODE DES PROFESSIONS OU DES RÈGLEMENTS ADOPTÉS CONFORMÉMENT AU CODE DES PROFESSIONS.

Au cours de l'exercice 2011-2012, deux audiences ont été tenues par le conseil de discipline. Dans l'un des dossiers, l'audience de la plainte portée par le syndic n'a pas été complétée. Pour ce qui est de l'autre dossier, l'intimé a été déclaré coupable et le conseil a prononcé une radiation temporaire d'un an en tenant compte de la radiation provisoire déjà en vigueur. Il s'est également vu imposer une limitation dans l'exercice de ses activités professionnelles, pour une période de cinq ans, auprès de personnes âgées de moins de 16 ans et a été condamné au paiement de tous les déboursés. Cette décision a été rendue dans les 90 jours de la prise en délibéré.

Aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

Aucune recommandation n'a été soumise au Conseil d'administration de l'Ordre.

## COMITÉ DE RÉVISION

### MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION

LOUIS ROY, c.o., président  
PHILIPPE BROUSSEAU, c.o.  
FRANCINE CHASSÉ, c.o.  
MICHEL HÉROUX, c.o.  
ROLLAND STEBENNE, c.o.  
LYNE CARRIER-DEMERS, représentante du public nommée par l'Office des professions  
CLAIRE LAVERGNE, représentante du public nommée par l'Office des professions  
RAYMOND PROULX, représentant du public nommé par l'Office des professions  
RICHARD LOCAS, c.o., secrétaire

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 123.3 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ DE RÉVISION A POUR FONCTION DE DONNER À TOUTE PERSONNE QUI LE LUI REQUIERT, ET QUI A DÉJÀ DEMANDÉ AU SYNDIC LA TENUE D'UNE ENQUÊTE, UN AVIS RELATIVEMENT À LA DÉCISION DU SYNDIC OU D'UN SYNDIC ADJOINT DE NE PAS PORTER PLAINTÉ CONTRE LE PROFESSIONNEL.

Aucune demande d'avis reçue.  
Aucune demande d'avis présentée hors délai.

## CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Absence d'activité en arbitrage des comptes.

### MEMBRES DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

JEAN-PIERRE HICK, c.o.  
JOSCELYN POIRIER, c.o.

## ACTIVITÉS RELATIVES À L'USURPATION DE TITRE

Nombre d'enquêtes complétées : 3

Aucune poursuite pénale n'a été intentée portant sur l'usurpation de titre.

# COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE

LE COMITÉ DES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE A POUR MANDAT D'EXAMINER LES DEMANDES D'ADMISSION À L'ORDRE PAR VOIE D'ÉQUIVALENCE ET DE FAIRE LES RECOMMANDATIONS APPROPRIÉES SELON LE CODE DES PROFESSIONS, LE RÈGLEMENT SUR LES DIPLÔMES DÉLIVRÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DÉSIGNÉS QUI DONNENT DROIT AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS DE SPÉCIALISTES DES ORDRES PROFESSIONNELS, AU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE POUR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE L'ORDRE ET LA RÉGLEMENTATION DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Le comité des admissions par équivalence a tenu huit réunions au cours de l'année. Au cours de ces réunions, il a :

étudié 18 dossiers de demande d'admission par voie d'équivalence. Le comité a refusé l'équivalence à deux candidats qui ne satisfaisaient pas aux exigences, n'a pas recommandé de délivrance de permis sans condition et a exigé une formation supplémentaire à seize candidats. Pour 12 de ces derniers, le comité a recommandé au comité exécutif la délivrance d'un permis restrictif temporaire;

étudié la candidature de quatre candidats qui ont déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Deux candidats ont été inscrits sans condition et le comité a recommandé d'imposer un stage aux deux autres;

étudié la candidature de trois candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de cinq ans. Le comité a recommandé d'imposer un stage aux trois candidats et aucune recommandation de réinscription sans condition n'a été effectuée;

appliqué la réglementation de la Charte de la langue française en ce qui concerne les ordres professionnels.

## Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par des personnes ne détenant pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	5	—	5	—	—
Hors du Canada	9	—	7	2	—
Au Québec	4	—	4	—	—

## Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptée en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	3	5
Cours et stage	6	2

### MEMBRES DU COMITÉ :

RENÉ BARRETTE, c.o.  
STÉPHANIE BOURQUE, c.o.  
GENEVIÈVE DUPONT, c.o.  
DENIS FAFARD, c.o.  
ANDRÉE GODIN, c.o.  
GENEVIÈVE PROTEAU, c.o.  
RICHARD LOCAS, c.o., secrétaire

**Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptée, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre**

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	—	—
Cours et stage	—	—

**Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux**

**Demandes de délivrance**

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	1	1	—	—
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 <sup>o</sup> de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	17	15	2	—

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de permis	C.O.
Demandes de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (Article 184 du <i>Code des professions</i> )	91
Demandes de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme	91
Demandes de permis refusées fondées sur la détention d'un diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	18
Demandes de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	13
Demandes de permis refusées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	2

## ACCREDITATIONS

### ACCREDITATIONS À LA PRATIQUE DE LA PSYCHOTHÉRAPIE

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec reconnaît les membres qui ont complété une formation d'un niveau supérieur dans le champ de la psychothérapie par le moyen d'une accréditation.

Les conseillers d'orientation qui reçoivent cette accréditation ont démontré qu'ils avaient acquis une approche cohérente et intégrée de la psychothérapie. Ils ont répondu à des exigences de formation théorique et pratique et l'accréditation se veut une reconnaissance officielle de leur compétence.

Un comité est chargé d'étudier les demandes d'accréditation à la pratique de la psychothérapie et de faire des recommandations au comité exécutif qui décerne cette accréditation. En 2011-2012, le comité s'est réuni à trois reprises. Il a recommandé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie de neuf conseillers d'orientation et ces recommandations ont été entérinées par le comité exécutif.

Au 31 mars 2012, l'Ordre comptait 87 conseillers d'orientation accrédités à la pratique de la psychothérapie.

### ACCREDITATIONS À LA MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale, selon la *Loi modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale*, ne peut être exercée que par des personnes accréditées. Les conseillers d'orientation sont parmi les professionnels pouvant être accrédités à la pratique de la médiation familiale. L'Ordre est un des organismes accréditeurs et doit voir à ce que les candidats rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation. Afin de s'assurer d'une uniformité dans les études de dossiers, le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) a créé un comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale. Deux conseillers d'orientation ont été nommés par le Conseil d'administration pour représenter l'Ordre sur ce comité. Le comité aviseur sur l'accréditation en médiation familiale a recommandé d'accréditer un c.o. à la pratique de la médiation familiale avec engagement; le comité exécutif a adopté cette recommandation. Au 31 mars 2012, l'Ordre comptait parmi ses membres actifs 20 conseillers d'orientation accrédités à la pratique de la médiation familiale.

#### MEMBRES DU COMITÉ D'ACCREDITATION À LA PRATIQUE DE LA PSYCHOTHÉRAPIE

MONIQUE ADAM, c.o.

ALAIN DUBOIS, c.o.

GINETTE DOYON, ps.éd.

RENÉE VERVILLE, c.o., M.A.P., directrice générale et secrétaire de l'OPPPQ

MARTINE LACHARITÉ, c.o., directrice générale et secrétaire de l'OCCOQ

#### MEMBRES DÉLÉGUÉS AU COAMF

GERALD SCHOEL, c.o.

MARIO THERRIEN, c.o.

## DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

En septembre 2011, la *Politique de formation continue* a été actualisée et a changé son nom pour la *Politique de développement des compétences* (voir rapport de la directrice générale). Aussi, l'Ordre s'est doté d'une plateforme de développement des compétences en ligne intitulée « espace compétence » lui permettant également d'annoncer les formations en salle. Un des objectifs de l'Ordre était d'élargir l'accessibilité à la formation continue en donnant notamment la chance aux c.o. éloignés des grands centres de profiter de l'offre de formation de l'Ordre. Après un an d'implantation, l'Ordre considère qu'il a eu raison de miser sur les nouvelles technologies, car la participation à la formation continue a augmenté.

Durant la période, 18 activités en salle ont été offertes aux membres, cinq en ligne et deux à distance. Toutefois, dans l'augmentation de la participation à la formation continue, il faut également tenir compte de l'entrée en vigueur prochaine du projet de loi n° 21 qui réserve quelques activités professionnelles aux conseillers d'orientation et pour lesquelles plusieurs ont jugé bon d'actualiser leurs compétences.

Activités tenues	Nombre de séances	Nombre de participants
Prendre en considération les aspects psychopathologiques dans la pratique de l'orientation : un défi, une nécessité (6 heures)	3	87
Évaluer le retard mental : les outils psychométriques (6 heures)	4	95
L'anxiété (dé) sorientante (6 heures)	5	105
Intervenir auprès d'une personne aux prises avec un TED (6 heures)	3	72
Évaluer un adulte atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique (6 heures)	1	10
Évaluer un adolescent atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique (6 heures)	1	29
Autoformation sur le <i>Guide d'évaluation en orientation</i>	Formation en ligne	475
Conférence du mini-colloque 2011 : Les grands défis de l'évaluation	Formation en ligne	188
Sensibilisation à la pratique de l'orientation dans les organisations	Formation en ligne	2
Évaluer un adulte atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique	Formation en ligne	8
Du stress à la santé psychologique au travail : mythes et réalités	Formation en ligne	11
Tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (20 heures)	Formation en ligne	16
Tenue de dossiers : aspects pratiques (15 heures)	Formation en ligne	3
Mini-colloque sur l'évaluation en orientation (2 et 3 juin 2011)	1	163
<b>Total</b>		<b>1 264</b>

## GROUPES DE TRAVAIL

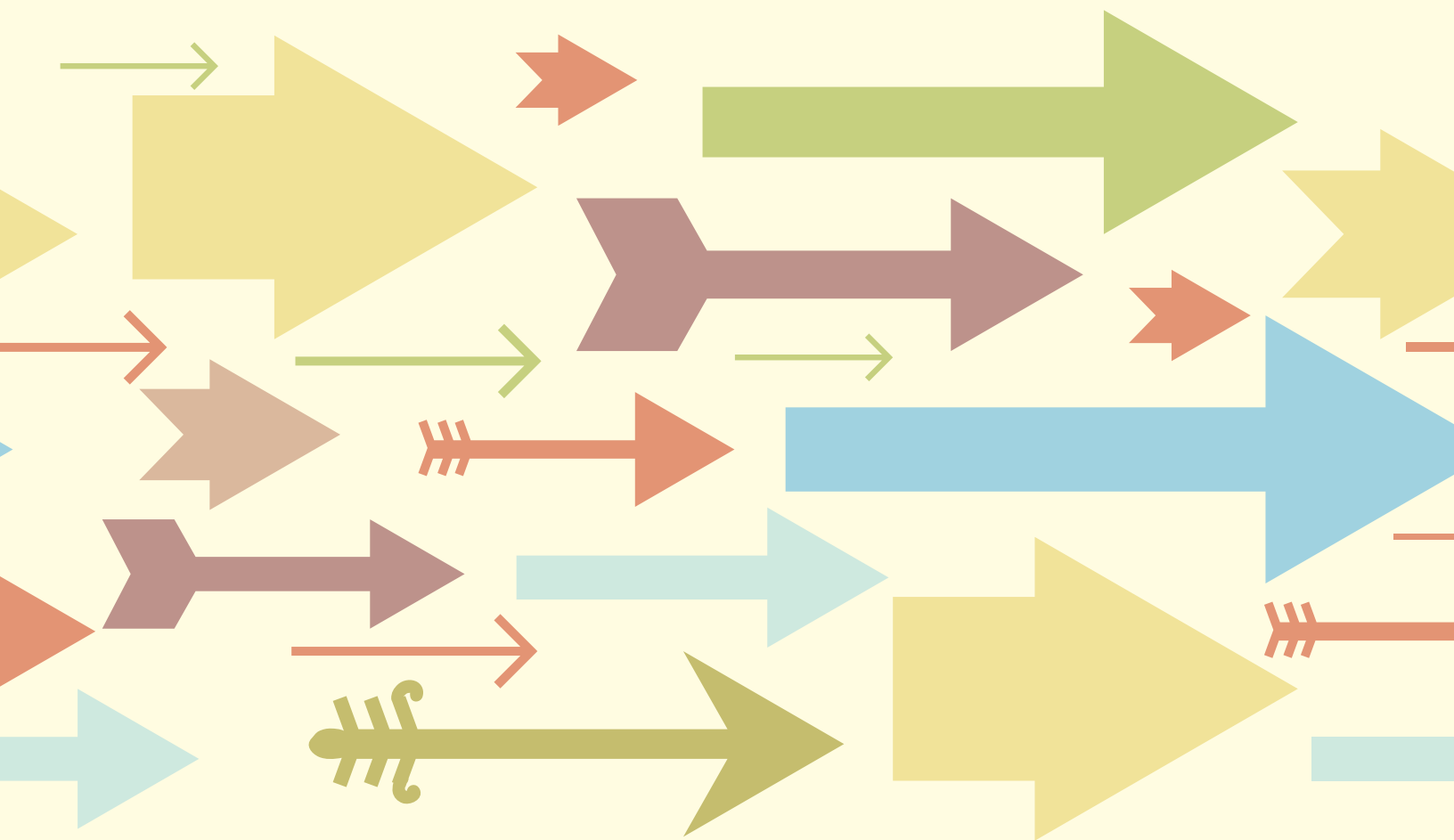
Les groupes de travail assurent plusieurs fonctions. Tout d'abord, ils alimentent l'Ordre quant aux principaux enjeux professionnels et stratégiques pertinents à l'exercice de la profession dans un secteur de travail particulier. Aussi, selon la demande, ils formulent un avis concernant la mise en œuvre d'un aspect de l'exercice de sa mission. Ensuite, ces groupes de travail favorisent le développement de réseaux d'échange et de soutien entre les membres de la profession exerçant dans un secteur particulier, ainsi que la concertation entre les membres appelés à exercer la profession dans des secteurs de travail complémentaires. Enfin, ils contribuent à diverses activités visant à faire connaître l'apport de la profession dans différents domaines. Les groupes de travail se réunissent environ quatre fois par année.

L'Ordre comptait cinq groupes de travail en 2011-2012.

- ◆ Groupe de travail sur l'orientation en milieu scolaire
- ◆ Groupe de travail sur la pertinence sociale
- ◆ Groupe de travail sur la pratique des c.o. dans les organisations
- ◆ Groupe de travail sur la reconnaissance des acquis et des compétences
- ◆ Groupe de travail sur l'insertion socioprofessionnelle des nouveaux membres

# ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

AU 31 MARS 2012



Ordre des conseillers  
et conseillères d'orientation  
du Québec



# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## **Responsabilité de l'auditeur**

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

## **Opinion**

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec au 31 mars 2012, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif.



Par : Yves de Carufel, CPA auditeur, CGA

Laval (Québec)

Le 23 mai 2012

**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
de l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012			2011		
	FONDS			Orientation	Psychoéducation	Total
	Administration	Assurance responsabilité	Total			
<b>PRODUITS</b>						
Cotisations	964 623 \$	– \$	964 623 \$	890 698 \$	818 438 \$	1 709 136 \$
Admission	20 008	–	20 008	21 403	23 333	44 736
Publications	58 475	–	58 475	43 127	11 043	54 170
Activités de formation	91 452	–	91 452	264 859	51 873	316 732
Projet gangs de rue	–	–	–	–	7 410	7 410
Communauté virtuelle	32 500	–	32 500	–	–	–
Intérêts	7 383	–	7 383	5 551	6 861	12 412
Gain sur aliénation de placements	10 164	–	10 164	–	–	–
Ristournes	–	15 686	15 686	15 488	8 680	24 168
Divers	23 858	–	23 858	52 702	17 096	69 798
	<u>1 208 463</u>	<u>15 686</u>	<u>1 224 149</u>	<u>1 293 828</u>	<u>944 734</u>	<u>2 238 562</u>
<b>CHARGES</b>						
Administration (Annexe A)	694 029	–	694 029	603 758	417 926	1 021 684
Surveillance (Annexe B)	173 084	–	173 084	182 788	135 359	318 147
Affaires professionnelles (Annexe C)	145 425	–	145 425	155 164	149 290	304 454
Formation (Annexe D)	113 586	–	113 586	243 398	85 024	328 422
Promotion et communication (Annexe E)	145 153	–	145 153	160 603	145 361	305 964
	<u>1 271 277</u>	<u>–</u>	<u>1 271 277</u>	<u>1 345 711</u>	<u>932 960</u>	<u>2 278 671</u>
<b>(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ACTIVITÉS PARTICULIÈRES</b>	<b>( 62 814)</b>	<b>15 686</b>	<b>( 47 128)</b>	<b>( 51 883)</b>	<b>11 774</b>	<b>( 40 109)</b>
<b>ACTIVITÉS PARTICULIÈRES (Annexe F)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>65 191</b>	<b>86 977</b>	<b>152 168</b>
<b>(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b><u>( 62 814)\$</u></b>	<b><u>15 686 \$</u></b>	<b><u>( 47 128)\$</u></b>	<b><u>( 117 074)\$</u></b>	<b><u>( 75 203)\$</u></b>	<b><u>( 192 277)\$</u></b>

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
de l'exercice terminé le 31 mars 2012

FONDS

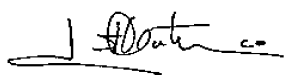
	ADMINISTRATION			Assurance responsabilité	TOTAL 2012	TOTAL 2011
	Grevés d'affectations	Non grevés d'affectations	Total			
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>						
Solde déjà établi	359 587 \$	( 52 599)\$	306 988 \$	104 921 \$	411 909 \$	1 466 906 \$
Redressement (note 14)	—	—	—	—	—	( 4 751)\$
Solde redressé	359 587	( 52 599)	306 988	104 921 \$	411 909 \$	1 462 155 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	( 52 650)	( 10 164)	( 62 814)	15 686	( 47 128)	( 192 277)
Transféré à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec	—	—	—	—	—	( 857 969)
Retrait du fonds de prévention de l'assurance responsabilité	—	20 000	20 000	( 20 000)	—	—
Affectation aux immobilisations	14 074	( 14 074)	—	—	—	—
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>321 011 \$</b>	<b>( 56 837)\$</b>	<b>264 174 \$</b>	<b>100 607 \$</b>	<b>364 781 \$</b>	<b>411 909 \$</b>

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2012

	FONDS		TOTAL 2012	TOTAL 2011
	Administration	Assurance responsabilité		
<b>ACTIF</b>				
À COURT TERME				
Trésoreries et équivalents de trésorerie (note 4)	1 148 863 \$	– \$	1 148 863 \$	1 794 036 \$
Créances (note 5)	29 474	–	29 474	22 412
Stocks (note 6)	23 778	–	23 778	22 822
Frais imputables au prochain exercice	15 735	–	15 735	17 966
	<u>1 217 850</u>	<u>–</u>	<u>1 217 850</u>	<u>1 857 236</u>
PLACEMENT (note 7)	–	100 607	100 607	104 921
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	121 011	–	121 011	159 586
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF	1 443	–	1 443	1 984
	<u>1 340 304 \$</u>	<u>100 607 \$</u>	<u>1 440 911 \$</u>	<u>2 123 727 \$</u>
<b>PASSIF ET ACTIF NET</b>				
À COURT TERME				
Créditeurs et charges à payer (note 9)	180 490 \$	– \$	180 490 \$	973 670 \$
Contribution à l'office des professions du Québec	37 582	–	37 582	36 804
Produits perçus d'avance	858 058	–	858 058	701 344
	<u>1 076 130</u>	<u>–</u>	<u>1 076 130</u>	<u>1 711 818</u>
ACTIF NET (note 10)	264 174	100 607	364 781	411 909
	<u>1 340 304 \$</u>	<u>100 607 \$</u>	<u>1 440 911 \$</u>	<u>2 123 727 \$</u>
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 15)				

AU NOM DU BUREAU



LAURENT MATTE, c.o.  
Président



MARTINE LACHARITÉ, c.o.  
Directrice générale et secrétaire

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
de l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012	2011
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des charges sur les produits	( 47 128)\$	( 192 277)\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	52 649	63 376
Amortissement de l'autre élément d'actif	541	-
	6 062	( 128 901)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)	( 641 475)	1 001 411
	( 635 413)	872 510
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Transfert à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec	-	( 857 969)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'un autre élément d'actif	-	( 1 984)
Acquisition d'un placement	( 15 686)	( 24 168)
Aliénation d'un placement	20 000	81 853
Acquisition d'immobilisations corporelles	( 14 074)	( 235 071)
Disposition d'immobilisations corporelles	-	159 278
	( 9 760)	( 20 092)
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
	( 645 173)	( 5 551)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>		
	1 794 036	1 799 587
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 4)</b>		
	<b>1 148 863 \$</b>	<b>1 794 036 \$</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2012

### 1 STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Le décret 946-2010 a été adopté par le Gouvernement du Québec le 10 novembre 2010. Selon ce décret, les psychoéducateurs et psychoéducatrices sont retirés de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Ce décret est entré en vigueur le 8 décembre 2010. À partir de cette date, l'expression « Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec » est remplacée par « Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec ». Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, conséquemment, exempté de l'impôt.

### 2 MODIFICATION FUTURE DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Le Conseil des normes comptables (CNC) a approuvé l'adoption des Normes comptables pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du Manuel de l'ICCA. L'application initiale de ces normes sera obligatoire pour les états financiers de l'Ordre de la période débutant le 1<sup>er</sup> avril 2012. La direction évalue actuellement les effets de ce changement sur les états financiers de l'Ordre.

### 3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'Ordre ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada « PCGR » pour les organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées :

#### STOCKS

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

#### PLACEMENTS

Les placements temporaires sont des actifs financiers détenus à des fins de transactions et représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la valeur marchande selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Le placement à long terme est classé comme actif financier et est détenu jusqu'à son échéance. Cet actif est évalué à la valeur comptable puisque celle-ci est comparable à sa juste valeur.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2012

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer en charge les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

		Matériel informatique	
Mobilier et équipement	<b>5 ans</b>	Logiciels	<b>5 ans</b>
		Autres	<b>3 ans</b>

### CONSTATATION DES PRODUITS

#### Cotisations des membres

Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

#### Abonnements et autres revenus

Les produits provenant des abonnements et des autres revenus sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

## 4 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2012	2011
Encaisse	996 554 \$	705 763 \$
Placements temporaires de moins de 90 jours	152 309	1 088 273
	<b>1 148 863 \$</b>	<b>1 794 036 \$</b>

## 5 CRÉANCES

	2012	2011
Clients et divers	29 474 \$	25 183 \$
Provision pour créances douteuses	—	2 771
	<b>29 474 \$</b>	<b>22 412 \$</b>

## 6 STOCKS

	2012	2011
Papeterie et fournitures de bureau	<b>23 778 \$</b>	<b>22 822 \$</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2012

### 7 PLACEMENT

Le placement est constitué de sommes en dépôt dans le fonds de stabilisation des primes et le fonds de prévention, gérées par « La Capitale assurances générales », portant intérêts au taux des obligations du Canada, terme de 5 ans, en date du jour du calcul, payables mensuellement, diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Le fonds de prévention peut être décaissé selon les besoins et les dispositions énoncés par l'Ordre. Durant l'exercice, l'Ordre a retiré 20 000 \$ de ce fonds dans le but de financer une partie des frais d'implantation du portail de formation « espace compétence ».

### 8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2012	2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	102 412 \$	71 778 \$	30 634 \$	39 185 \$
Matériel informatique	234 499	144 122	90 377	120 401
	<b>336 911 \$</b>	<b>215 900 \$</b>	<b>121 011 \$</b>	<b>159 586 \$</b>

### 9 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2012	2011
Fournisseurs et frais courus	24 977 \$	46 886 \$
Somme à payer à l'OPPQ	–	814 753
Retenues à la source	1 401	–
Salaires	41 417	39 246
Taxes à la consommation	112 695	72 785
	<b>180 490 \$</b>	<b>973 670 \$</b>

### 10 ACTIF NET

	2012	2011
Immobilisations	121 011 \$	159 587 \$
Affecté au fonds de réserve	200 000	200 000
Affecté au fonds d'assurance responsabilité	100 607	104 921
Non affecté	( 56 837)	( 52 599)
	<b>364 781 \$</b>	<b>411 909 \$</b>

Le fonds d'assurance responsabilité provient des ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2012

### 11 VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2012	2011
Créances	( 7 062)\$	4 375 \$
Stocks	( 956)	8 884
Frais imputables au prochain exercice	2 231	37 635
Créditeurs et charges à payer	( 793 180)	820 426
Contribution à l'Office des professions du Québec	778	816
Produits perçus d'avance	156 714	129 275
	<b>( 641 475) \$</b>	<b>1 001 411 \$</b>

### 12 RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5% des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 18 691 \$ et 6 207 \$ (34 616 \$ et 8 788 \$ en 2011) respectivement.

### 13 COTISATION AU FONDS DE SERVICES DE SANTÉ

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ) a reçu, dans l'exercice, des nouveaux avis de cotisation provenant de Revenu Québec pour les années civiles 2010 et 2011. L'Ordre a également reçu des nouveaux avis de cotisation pour les années civiles 2007 à 2010, soit pour la période où l'OCCOQ et l'Ordre des psychoéducateur et psychoéducatrices du Québec (OPPQ) ne formaient qu'un seul ordre.

Selon ces nouvelles cotisations, le taux de cotisation du fonds de services de santé (FSS) utilisé pour les années recotisées ne serait pas celui qui correspond à la catégorie d'employeur de l'Ordre. Selon Revenu Québec, l'Ordre serait un employeur public au sens de l'article 33 de la *Loi sur la régie de l'assurance maladie du Québec* (LRAMQ), tandis que l'Ordre se qualifie selon lui d'« employeur déterminé » en vertu de l'article 33 de la LRAMQ.

Étant donné que cette situation touche plusieurs ordres professionnels, le Conseil interprofessionnel du Québec a mandaté une firme d'avocats pour déposer des avis d'opposition auprès de Revenu Québec au nom de chaque ordre concerné. Aucune décision n'a été rendue de la part de Revenu Québec jusqu'à maintenant.

D'ici à ce qu'une réponse aux avis d'opposition soit reçue, l'OCCOQ a payé toutes les sommes demandées par Revenu Québec, incluant les intérêts et pénalités. De plus, il a assumé, à part égale avec l'OPPQ, les nouveaux avis de cotisations reçus pour les années 2007 à 2010. La charge totale incluse dans les résultats de l'exercice, relatif à ces nouvelles cotisations, s'élève à 46 561 \$.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2012

### 14 REDRESSEMENT

Le redressement est constitué de taxes de ventes (TPS/TVQ) additionnelles de 4 751 \$ en 2011 portant sur les périodes de déclaration du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 31 mars 2010. Cette somme est applicable aux exercices antérieurs au 1<sup>er</sup> avril 2010 et l'actif net à cette date a été redressé en conséquence. De plus, un montant de 3 273 \$ est imputable à l'exercice 2011 et a donc été déduit des résultats de cet exercice.

### 15 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

#### LOCATION D'UN COPIEUR

L'Ordre s'est engagé conjointement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec dans un contrat de location pour deux copieurs pour un montant total de 39 798 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 1 809 \$ échéant en novembre 2015. Le solde de l'engagement pour l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, exluant les taxes, au 31 mars 2012 est de 12 663 \$.

#### LOCATION DE SERVEURS

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire et support aux usagers pour un montant total de 39 000 \$, remboursable en 39 versements mensuels de 1 000 \$ échéant en décembre 2013. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2012 est de 21 000 \$.

#### LOCATION DE BUREAUX

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 30 septembre 2020, pour un montant minimal de 1 900 030 \$. Les loyers minimaux de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour les cinq prochains exercices se terminant le 31 mars sont les suivants :

<b>2013</b>	79 967 \$	<b>2014</b>	79 967 \$	<b>2015</b>	79 967 \$
<b>2016</b>	83 601 \$	<b>2017</b>	87 236 \$	<b>2018 et suivants</b>	305 327 \$

Ces montants représentent 44 % du loyer total mensuel.

### 16 ÉVENTUALITÉ

#### POURSUITE JUDICIAIRE

L'Ordre fait l'objet d'une poursuite d'un montant total de 69 000 \$ pour dommages moraux, troubles et inconvénients, dommages causés à la réputation et dommages punitifs. L'issue de cette poursuite est indéterminable. L'Ordre a soumis une demande à ses assureurs. À ce jour, ces derniers n'ont toujours pas pris fait et cause dans le dossier. Aucune provision à ce sujet n'a donc été constituée dans les états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2012

### 17 INSTRUMENTS FINANCIERS

#### RISQUE DE CRÉDIT

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes débiteurs. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

#### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Étant donné que les produits d'intérêts générés par la gestion des excédents temporaires de trésoreries ne constituent qu'un revenu accessoire pour l'Ordre, les risques associés à une variation des taux d'intérêts sont minimes.

#### JUSTE VALEUR

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable des justes valeurs en raison de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des éléments à long terme ne sont pas disponibles au prix d'un effort raisonnable.

### 18 CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptés pour le présent exercice.

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
de l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012			2011		
	FONDS					
	Administration	Assurance responsabilité	Total	Orientation	Psychoéducation	Total
<b>ANNEXE A – administration</b>						
Salaires	194 056 \$	– \$	194 056 \$	214 477 \$	216 711 \$	431 188 \$
Avantages sociaux	66 997	–	66 997	26 982	26 633	53 615
Frais de représentation et de déplacements	10 762	–	10 762	11 361	3 935	15 296
Frais de perfectionnement	1 451	–	1 451	5 638	1 343	6 981
Honoraires	76 331	–	76 331	73 997	–	73 997
Loyer et aménagements	83 398	–	83 398	72 873	57 563	130 436
Assurances	3 746	–	3 746	2 832	1 894	4 726
Impression	2 793	–	2 793	14 536	8 038	22 574
Poste et messagerie	6 857	–	6 857	18 584	18 707	37 291
Télécommunications	12 837	–	12 837	12 018	7 052	19 070
Entretien et équipement de bureau	46 290	–	46 290	3 345	2 247	5 592
Fournitures de gestion informatisée	10 005	–	10 005	20 342	7 221	27 563
Frais de programmation	1 721	–	1 721	1 615	2 714	4 329
Fournitures de bureau	2 237	–	2 237	1 333	389	1 722
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	44 642	–	44 642	29 047	5 593	34 640
Divers	6 225	–	6 225	2 184	947	3 131
Créances (recouvrées) douteuses	( 859)	–	( 859)	2 771	–	2 771
Honoraires professionnels	20 063	–	20 063	28 158	29 896	58 054
Frais du Comité Exécutif et Conseil d'Administration	34 677	–	34 677	23 066	17 600	40 666
Cotisations à d'autres associations	15 687	–	15 687	19 652	7 839	27 491
Abonnements et documentation	1 464	–	1 464	421	213	634
Amortissement du matériel informatique	44 098	–	44 098	14 525	–	14 525
Amortissement du mobilier et équipement	8 551	–	8 551	4 001	1 391	5 392
	<b>694 029 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>694 029 \$</b>	<b>603 758 \$</b>	<b>417 926 \$</b>	<b>1 021 684 \$</b>

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012			2011		
	FONDS					
	Administration	Assurance responsabilité	Total	Orientation	Psychoéducation	Total
<b>ANNEXE B – surveillance</b>						
<b>ADMISSION</b>						
Salaires	18 709 \$	– \$	18 709 \$	21 775 \$	21 497 \$	43 272 \$
Avantages sociaux	2 538	–	2 538	3 592	3 569	7 161
Frais généraux	–	–	–	4 006	4 695	8 701
	21 247	–	21 247	29 373	29 761	59 134
<b>INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>						
Salaires	34 144	–	34 144	36 617	15 044	51 661
Avantages sociaux	5 413	–	5 413	4 859	2 366	7 225
Frais de perfectionnement	1 382	–	1 382	–	–	–
Honoraires	38 780	–	38 780	31 835	36 430	68 265
Frais de représentation et de déplacements	5 131	–	5 131	6 157	8 110	14 267
Frais généraux	1 068	–	1 068	2 838	1 527	4 365
	85 918	–	85 918	82 306	63 477	145 783
<b>BUREAU DU SYNDIC ET DISCIPLINE</b>						
Salaires	8 814	–	8 814	9 456	8 747	18 203
Avantages sociaux	1 573	–	1 573	1 424	1 068	2 492
Frais de perfectionnement	316	–	316	–	–	–
Honoraires	31 898	–	31 898	37 483	20 734	58 217
Frais de représentation et de déplacements	4 786	–	4 786	4 583	3 112	7 695
Frais généraux	98	–	98	1 869	1 160	3 029
Frais légaux	18 434	–	18 434	16 294	7 300	23 594
	65 919	–	65 919	71 109	42 121	113 230
	<b>173 084 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>173 084 \$</b>	<b>182 788 \$</b>	<b>135 359 \$</b>	<b>318 147 \$</b>

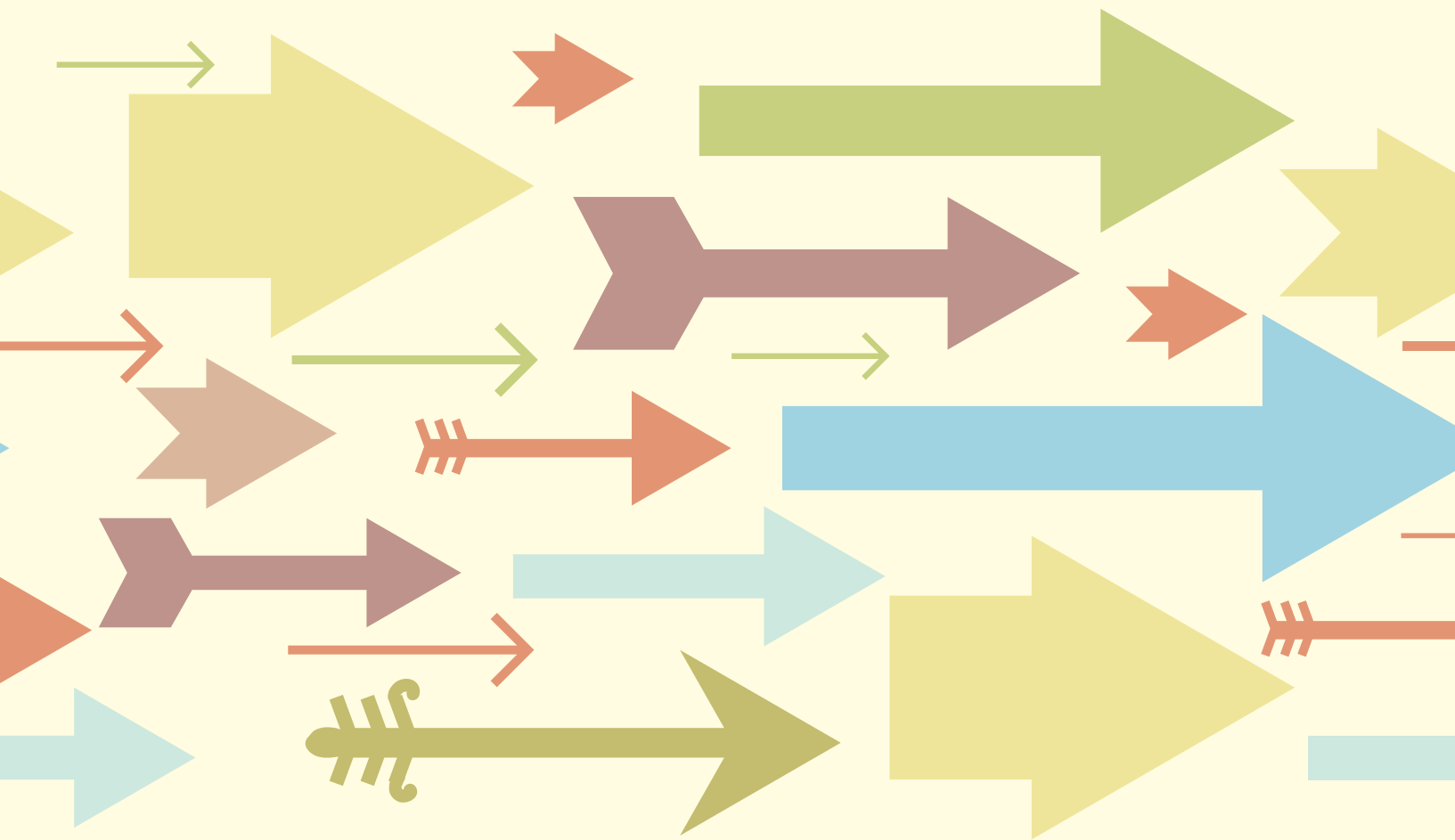
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
de l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012			2011		
	FONDS					
	Administration	Assurance responsabilité	Total	Orientation	Psychoéducation	Total
<b>ANNEXE C – affaires professionnelles</b>						
Salaires	74 881 \$	– \$	74 881 \$	81 588 \$	93 558 \$	175 146 \$
Avantages sociaux	10 663	–	10 663	10 526	7 574	18 100
Frais de représentation et de déplacements	5 320	–	5 320	4 178	1 093	5 271
Honoraires	1 220	–	1 220	–	–	–
Projet gangs de rue	–	–	–	–	8 070	8 070
Frais généraux	75	–	75	526	209	735
Activités en région	–	–	–	–	5 572	5 572
Frais des comités	7 428	–	7 428	32 511	3 994	36 505
Communauté virtuelle	39 838	–	39 838	19 835	–	19 835
Maintien du répertoire d'outils	6 000	–	6 000	6 000	29 220	35 220
	<b>145 425 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>145 425 \$</b>	<b>155 164 \$</b>	<b>149 290 \$</b>	<b>304 454 \$</b>
<b>ANNEXE D – formation</b>						
Salaires	22 208 \$	–	22 208 \$	22 557 \$	24 053 \$	46 610 \$
Avantages sociaux	3 743	–	3 743	3 222	3 205	6 427
Frais de déplacements	5 299	–	5 299	3 456	5 691	9 147
Frais du colloque	1 311	–	1 311	188 940	–	188 940
Honoraires	29 331	–	29 331	17 846	41 783	59 629
Location de salles et frais divers	15 484	–	15 484	7 377	10 292	17 669
Plateforme Espace compétence	36 210	–	36 210	–	–	–
	<b>113 586 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>113 586 \$</b>	<b>243 398 \$</b>	<b>85 024 \$</b>	<b>328 422 \$</b>

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
de l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012			2011		
	FONDS					
	Administration	Assurance responsabilité	Total	Orientation	Psychoéducation	Total
<b>ANNEXE E – promotion et communication</b>						
Salaires	64 317 \$	– \$	64 317 \$	74 369 \$	68 766 \$	143 135 \$
Avantages sociaux	10 472	–	10 472	10 448	9 166	19 614
Frais de représentation et de déplacements	10 295	–	10 295	1 246	598	1 844
Participation aux salons	–	–	–	8 611	2 426	11 037
Promotion et publicité	35 653	–	35 653	52 433	13 012	65 445
Frais généraux	6 277	–	6 277	3 739	792	4 531
Publications	14 347	–	14 347	7 532	7 873	15 405
Autres publications	3 792	–	3 792	2 225	42 728	44 953
	<b>145 153 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>145 153 \$</b>	<b>160 603 \$</b>	<b>145 361 \$</b>	<b>305 964 \$</b>
<b>ANNEXE F – activités particulières</b>						
Projet de séparation	– \$	– \$	– \$	37 033 \$	58 819 \$	95 852 \$
Projet informatique*	–	–	–	28 158	28 158	56 316
	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>65 191 \$</b>	<b>86 977 \$</b>	<b>152 168 \$</b>

\* Une charge d'amortissement de 43459 \$ en 2011 est incluse dans le compte « projet informatique ».



occoq

1600, boulevard Henri-Bourassa Ouest, bureau 520, Montréal (Québec) H3M 3E2

téléphone : 514 737-4717 • 1 800 363-2643 • [ordre@orientation.qc.ca](mailto:ordre@orientation.qc.ca) • [www.orientation.qc.ca](http://www.orientation.qc.ca)